9DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Présents :, PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : ADAM Jérémy

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 7 avril 2026
- Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Désignation des représentants pour les commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Election du délégué eau de Mervent
- Election du délégué CLECT
- Questions diverses (organisation du 8 mai, verger à proximité de la coussotte, avancement des travaux, dépôt sauvages, SIVOM…)

Objet n°42/2026 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- VIOLEAU Magdeleine
- GIRARD Alain,
- RENAUD Elodie,
- ADAM Jérémy,
- VALIN Cécile,
- BICHET Clément,
- PORCHER Eric,
- COULAIS Dany

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : ADAM Jérémy

Objet n°43/2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 a été transmis par mail le 28 avril 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT-MARTIN -DES-FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026.

Objet n°44/2026 : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Considérant que ce document permet notamment de fixer les règles relatives à l'organisation des séances, aux conditions de tenue des débats, aux modalités de vote, ainsi qu'aux droits et

obligations des conseillers municipaux,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'adopter son règlement intérieur dans les conditions prévues par la réglementation,
Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du Conseil municipal,

Un conseiller municipal de l'opposition indique qu'il apprécie la valorisation des droits et devoirs des conseillers municipaux. Il souligne également avoir apprécié qu'une place soit laissée aux débats et souhaite que celle-ci soit encore élargie.
M. le Maire rappelle que le débat constitue un élément essentiel du fonctionnement du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal tel que présenté en séance ;
- De préciser que le règlement intérieur est annexé à la présente délibération ;
- De préciser que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet n°45/2026 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LES COMMISSIONS THEMATIQUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en date du 27 avril 2026 portant création des commissions thématiques,

Considérant que, dans le cadre de l'organisation des travaux communautaires et afin d'assurer une gouvernance partagée, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des commissions intercommunales,

Conformément aux règles de représentation établies par le conseil Communautaire, il convient d'élire 2 représentants maximum par commune.

Les représentants sont désignés par vote à main levée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

Le conseil désigne les représentants suivants pour les différentes commissions :

- Commission « Économie et Innovation » : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène
- Commission « Finances, Ressources Humaines, Numérique et Politiques contractuelles » : RENAUD Elodie, BOURDEAU Marylène
- Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Enseignement supérieur » : VIOLEAU Magdeleine, ADAM Jérémy
- Commission « Travaux, Efficacité énergétique et Espaces publics » : BONNEAU Olivier, ADAM Jérémy

- Commission « Aménagement du territoire et de l'habitat » : PAULE Dimitri, BONNEAU Olivier
- Commission « Environnement, Transitions, Mobilités et Transports » : BICHET Clément, PORCHER Eric
- Commission « Santé et Solidarités » : COULAIS Dany, RENAUD Elodie
- Commission « Monde agricole » : VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain
- Commissions « Eau, Assainissement, Collecte et valorisation des déchets et Animation territoriale » : BONNEAU Olivier, GIRARD Alain
- Commission « Tourisme, Culture et Valorisation du patrimoine » : RENAUD Elodie, VALIN Cécile
- Commission « Équipements et Animation sportive » : BOURDEAU Marylène, PAULE Dimitri

Objet n°46/2026 : ELECTION DU DELEGUE EAU DE MERVENT

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité pour la commune d'être représentée au sein de l'organisme « Eau de Mervent »,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire afin de siéger et participer aux travaux de cette instance,

Après en avoir délibéré à l'unanimité par vote à main levée,

Décide :

- De désigner, en qualité de représentant de la commune au sein de l'organisme « Eau de Mervent » : PORCHER Eric
- D'autoriser M. le Maire à notifier cette désignation aux instances concernées et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Objet n°47/2026 : ELECTION DU DELEGUE CLECT

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Aussi Mr le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de ses représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidat pour être membre titulaire : PORCHER Eric

Se porte candidat pour être membre suppléant : BOURDEAU Marylène

Sur proposition de Mr Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- DE NOMMER PORCHER Eric, membre titulaire ;

- DE NOMMER BOURDEAU Marylène, membre suppléant.

<u>Questions diverses :</u>

- **Cérémonie du 8 mai**

Les flyers vont être distribués par Nicolas demain matin dans les boites aux lettres. Le mailing a déjà été envoyé.

- **Verger à proximité de la Coussotte (C916 – 807m2)**

Le propriétaire de la parcelle C916 souhaite vendre sa parcelle.
Cette dernière n'est pas desservie par un chemin mais seulement par un droit de passage. Il

serait intéressant pour la commune d'acheter le terrain et de faire un chemin public et ainsi supprimer le droit de passage. Le conseil réfléchi sur le prix du terrain et d'éventuel projet. M. le Maire va recontacter le propriétaire.

- **Avancement des travaux (Coussotte, chemin piéton)**

- **La coussotte :** Le béton devait être coulé lundi 4 mai mais en raison de mauvaises conditions météorologiques, cela est reportés.
  La clôture a été retiré pour les travaux. Le Gérant a demandé a ce qu'une clôture soit remise afin de sécuriser les abords de la terrasse notamment avec les jeunes enfants.
  Un devis a été réalisé par clos Bat Plus d'une hauteur de 5 978.40 €
  Le conseil demande un deuxième devis de comparaison. M. le Maire communiquera les devis à l'ensemble des conseillers pour validation.

- **Chemin piéton :** Les prix des matériaux ont augmenté au 1er mai. Les devis ont été fait en février, les prix seront réévalués. Des interrogations se posent sur l'intérêt de bitumé le chemin piéton sur l'entretien de ce dernier, et l'interdiction de stationner pour les poids lourds de l'usine.
  Le conseil apportera une réflexion ultérieurement.

- Installation d'un mat pour les drapeaux à proximité de la mairie

- Installation d'un parking à vélos sous le porche à proximité de la mairie.

- Voir pour les projets d'aménagement de voiries pour les amendes de police. M. le Maire propose des réflexions sur les tampons qui claquent sur la route principalement, la création d'un trottoir dans la rue du champ doré…. Une commission voirie est à prévoir rapidement sur ce sujet.

- Fauchage des talus : Dans le cadre du marché de l'entretien des abords de voiries, l'entreprise SNC TBE arrête son activité. Le conseil prend contact avec la Communauté de Communes du Pays Fontenay Vendée permettant de désigner une nouvelle entreprise. Dans l'attente de plus d'éléments.

- **Dépôts sauvages**

Divers dépôts sauvages ont été signalés sur la commune. Une affiche a été distribuée par la gendarmerie indiquant les procédures à suivre en cas de constat de nouveau dépôt. Chaque membre du conseil

- **SIVOM**

Le bureau du SIVOM est nouvellement élu.
Les sujets principaux en ce début de mandat seront portés sur le transport scolaire.
Une réunion sur les transports scolaires a eu lieu avec ALEOP auprès de la communauté de communes de Pays Fontenay Vendée avec augmentation des tarifs à 90%. Ainsi qu'une suppression d'une éventuelle ligne de transport.
Le SIVOM nous informera de la continuité des dossiers.

- **Visite SOLITOP**

M. le Maire souhaite proposer la date du 20 mai à 18h30 pour une rencontre avec SOLITOP.
Pour information, une journée porte ouverte est organisé le 5 juin.

- **Rendez-vous entre le Conseil municipal et Pierre HENRIET**

Une rencontre a lieu le 26 juin 2026 à 18h30.

La prochaine séance du conseil municipal sera le 15 juin 2026 à 20h30.

La séance est levée à 22 h 10.

Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n° 42/2026 à 47/2026.

NOM PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
Le Maire **PAULE Dimitri**		
Le secrétaire de séance **ADAM Jérémy**		